

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mc
t

06110963

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

29 -06- 2006

Greffe
Le Greffier

N° d'entreprise : 0426924417

Dénomination

(en entier)

S.P.R.L. PHILIPPE BREUER PGMBH

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 4837 BAELEN-MEMBACH, rue Boveroth 66

Objet de l'acte : Assemblée générale : conversion du capital en euro, augmentation de capital, adaptation des statuts

D'un acte reçu par le notaire Renaud LILIEN à la résidence d'Eupen le 23 juin 2006, "Enregistré 3 rôles sans renvoi à Eupen, le 26 juin 2006, volume 190 folio 26 case 15, reçu 25 €", il résulte que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

1. Suppression de la valeur nominale des parts et conversion du capital de 750.000 francs en 18.592,01 €. Augmentation du capital pour le porter de ce dernier montant à 18.750 € par incorporation des réserves disponibles à concurrence de 157,99 €, sans création de parts nouvelles mais augmentation du pair comptable des parts existantes.

Constatation de l'augmentation du capital et modification du premier paragraphe de l'article 5 comme suit : « Le capital social est de 18.750 € représenté par 750 parts sociales sans désignation de valeur nominale, capital entièrement souscrit et libéré à concurrence d'au moins 12.400 €.»

2. Reformulation complète du texte des statuts en vue de les adapter à la situation et la législation actuelles, notamment le code des sociétés, comme suit :

Forme et dénomination

Société privée à responsabilité limitée sous la dénomination de „S.P.R.L. Philippe BREUER P.G.m.b.H.“

Siège : Baelen-Membach, rue Boveroth 66.

Objet

La société a pour objet : intermédiaire commercial, vente en gros et en détail d'articles de sport

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, participation, intervention financière ou de toute autre manière à des sociétés existant actuellement en Belgique ou à l'étranger ou qui seront constituées, si ces sociétés ont un objet semblable ou analogue à celui de la présente société.

Elle pourra faire toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Durée : illimitée.

Capital

Le capital social est de 18.750 € représenté par 750 parts sociales sans désignation de valeur nominale, capital entièrement souscrit et libéré à concurrence d'au moins 12.400 €.

Gérance

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** . Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2006 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non. S'il y a plusieurs gérants, chaque gérant pourra engager seul la société par sa signature. La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social et représenter la société à l'égard des tiers ou en justice.

Convocation des assemblées générales

Une assemblée générale ordinaire se tient annuellement au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation le premier vendredi du mois de mai à onze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Admission aux assemblées

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée par un mandataire ayant lui-même le droit de vote.

Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre.

Répartition du bénéfice

Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est mis à la disposition de l'assemblée générale qui en détermine l'affectation.

Gérance

Il est rappelé que dans l'acte constitutif de la société en date du 15 février 1985, Monsieur Philippe BREUER, demeurant à Baelen-Membach, rue Boveroth 66, a été nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait analytique conforme

Renaud LILIEN, notaire

Déposé en même temps : expédition, coordination des statuts